

Journée consacrée aux partis communistes étrangers en
Belgique – 14 février 2009.

La spécificité belge

MOINS, Jacques

2009, 3 pages

Article disponible en ligne à l'adresse :

< http://www.carcob.eu/IMG/pdf/pc_etrangiers_en_belgique_-_2_la_specificite_belge.pdf >

Pour citer cet article :

Référencement : MOINS, Jacques, « La spécificité belge », in *Journée consacrée aux partis communistes étrangers en Belgique – 14 février 2009*, Bruxelles, CArCoB, 2009, [en ligne], < http://www.carcob.eu/IMG/pdf/pc_etrangiers_en_belgique_-_2_la_specificite_belge.pdf >, (date de consultation).

Journée consacrée aux partis communistes étrangers en Belgique
14 février 2009

2.
La spécificité belge

Dès la naissance du mouvement, il y a toujours eu des communistes étrangers en Belgique. Des réfugiés, des exilés politiques surtout, avec la montée du fascisme qui les persécutait. Ces derniers étaient souvent bien accueillis chez nous. Il y avait aussi des cadres de la Troisième Internationale qui se montraient discrets, menaient une activité plus ou moins clandestine. Aussi des Juifs fuyant les pays de l'Est et des travailleurs migrants venus des régions défavorisées de l'Europe.

Bon nombre rejoignaient le Parti communiste de Belgique, section de la Troisième Internationale. Par prudence, ils prenaient parfois des noms d'emprunt, des pseudonymes. Parfois, ils se regroupaient en section de main-d'œuvre étrangère mais ils étaient très étroitement intégrés dans l'organisation du pays d'accueil.

Avec la grande crise des années trente, la législation se durcit, l'encadrement réglementaire de la main-d'œuvre étrangère fut plus sévère, soumise à des autorisations de séjour, des permis de travail.

Après 1945, le nombre de travailleurs immigrés ne fit que croître et devint un véritable mouvement de masse. « *Personnes déplacées* », comme on disait pudiquement. Une émigration essentiellement économique issue des poches de pauvreté de l'Europe du sud, italienne, ensuite espagnole, grecque, portugaise. Dans les rangs de cette immigration ouvrière, affectée le plus souvent au pénible travail dans les charbonnages, en Wallonie mais aussi dans le Limbourg, il y avait des militants communistes. Certains avaient perdu leur travail dans leurs pays d'origine à cause de leurs opinions, de leur action. Le parti belge les accueillait dans ses sections mais adhérer au PC de l'époque n'était pas sans risque. L'étranger était soumis à une règle maintes fois rappelée : il était interdit à l'étranger de faire de la politique, de s'ingérer dans nos affaires intérieures.

On connut des expulsions, des renvois, des invitations à quitter le pays. La Sûreté de l'État se montrait active avec la police des étrangers. Le vocabulaire était moins hypocrite qu'à présent. L'étranger était perçu comme une menace pour l'ordre public, il devait être surveillé, encadré. Dans ce climat, alimenté par la guerre froide, les tensions internationales, l'anticommunisme ambiant, le simple fait d'appartenir au Parti communiste constituait un motif de répression. Cependant, dès le début des années cinquante, les syndicats commencèrent à se soucier de la défense des travailleurs étrangers alors que les grands partis restaient silencieux. Privé de tout droit politique, l'étranger ne présentait guère d'intérêt, dépourvu de tout poids électoral.

Ces circonstances amenèrent le PCB à prendre une position originale, éloignée de la pratique de la III^e Internationale. Celle-ci considérait que le communiste,

indépendamment de sa nationalité, devait militer dans les rangs du parti du pays d'accueil . Au nom de l'internationalisme prolétarien, on ne faisait pas de distinction. Il fallait certes les accueillir, les protéger mais sans guère se soucier des traditions, des origines. Au contraire, la direction nationale décida de favoriser le regroupement des communistes par origine nationale. Beaucoup avaient d'ailleurs gardé des liens parfois étroits avec le pays d'origine.

Il s'agissait d'aider à la constitution de formations autonomes tout en luttant pour conquérir la liberté d'expression et, peu à peu, des droits politiques. Cette approche originale pris corps dès la fin des années cinquante et fit débat dans les partis.

Certains y ont vu le témoignage d'une certaine faiblesse de notre organisation. Le petit parti belge aurait été dans l'incapacité d'offrir des structures d'intégration, d'assimilation comme le faisait le PCF avec ses éditions dans les langues de l'immigration, ses sections de main-d'œuvre étrangère.

D'autres y ont vu une sorte de multiculturalisme alimentant des replis identitaires.

À notre sens, bien au contraire, l'expérience dont nous allons parler a permis une intégration lente, douce, sans assimilation forcée.

La question fut notamment débattue à un colloque organisé à Prague en 1970 par la revue *Problèmes de la paix et du socialisme*. Le secrétaire de la revue était un Russe fort éloigné de nos problèmes. La discussion ne fut pas très féconde, se limitant à des généralités, à la description des conditions des immigrés dans l'enfer capitaliste. À cette occasion, le représentant du PCI fait état de notre option qu'il appuie chaudement alors que le représentant du PCF souligne son travail d'assimilation. Les actes qui en sortent seront assez ternes, gris, sans grand intérêt. Selon la pratique en vigueur, il faut publier ce qui unit et taire tout ce qui divise. Tout accent polémique est raboté. ALAIN disait : « Retenons ce qui unit, oublions ce qui nous divise. C'est plutôt la commune sottise que la commune sagesse qui se trouve rassemblée par ce moyen. »

J'ai encore participé à une rencontre des partis communistes occidentaux tenue à Essen en mars 1974 à l'initiative des communistes ouest-allemands. Organisation parfaite et un échange de vues plus concret qu'à Prague. La position du PC allemand est voisine de la nôtre mais il travaille dans des conditions beaucoup plus difficiles. Si le PCI soutient notre point de vue, le PCF se montre réservé et entend maintenir son orientation. On ne tranchera pas.

Il nous a donc paru intéressant, trois décennies plus tard, de réfléchir sur cette expérience et plus particulièrement sur celle de la Fédération « Belgio » du PCI qui fut la première à tenter d'en mesurer les résultats.

Jacques MOINS,
Ancien responsable des relations entre le PCB et la Fédération Belgio du PCI.